

1

Parcours accompagné

OU

Parcours non accompagné

2

Etiquettes E, F  
ou G avant  
travaux

Rénovation  
d'ampleur



Aide calculée en  
pourcentage des  
travaux

%

Fermé aux ménages SUP pour  
la partie MaPrimeRénov



Accompagnement  
systématique

Taux de financement en  
augmentation et valorisation  
des CEE par l'ANAH

Rénovation par étapes  
possible

1

Equipements / Travaux individuels (réalisés en maison individuelle ou à titre individuel en logement collectif)	Forfait MaPrime Rénov'	Estimation du montant des CEE	MaPrimeRénov' + CEE
Rénovation d'ampleur			Parcours accompagné (CEE récupérés par l'ANAH) 2 sauts de classe : 10% / 30 000 € HT de dépenses éligibles 3 sauts de classe ou + : 10% / 40 000 € HT de dépenses éligibles

Ouvert aux propriétaires bailleurs dans la limite de 3 logements en location à l'année

### Conditions d'accès :



Gagner au moins 2 classes énergétiques



Isoler au moins 2 postes et à minima 25% de chaque poste (Plancher bas, Murs, Toiture, Menuiseries)



Ne pas conserver de système de chauffage ou d'eau chaude sanitaire au fioul  
Ni installer de systèmes au gaz



Garantir un renouvellement d'air suffisant après travaux



Rendez-vous personnalisé obligatoire



Recourir à Mon Accompagnateur Rénov'

Agencement officiel délégué par l'Etat  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Prestation d'accompagnement aidée :

- sur la base d'un plafond de dépense éligible de 2 000 € incluant l'audit
- à hauteur de 20 %

Pour connaître les accompagnateurs Rénov' sur votre commune, consultez la liste présente sur notre site internet

Dépôt du dossier sur la plateforme [www.maprimerenov.gouv.fr](http://www.maprimerenov.gouv.fr)

Les devis ne doivent pas être signés avant le dépôt de la demande de subvention. Les travaux doivent être exécutés par des professionnels RGE

Equipements / Travaux individuels (réalisés en maison individuelle ou à titre individuel en logement collectif)	Forfait MaPrime Rénov'	Estimation du montant des CEE*	MaPrimeRénov' + CEE
Audit énergétique	-	-	-
Chaudières à gaz très haute performance	-	-	-
Chaudière à bois bûches/granulés—Automatiques & Manuelles	-	1 200 / 240 €	1 200 / 240 €
Pompe à chaleur géothermiques ou solarothermiques	-	3 600 / 720 €	3 600 / 720 €
PAC hybrides	-	620 €	620 €
Pompes à chaleur air/eau (dont PAC hybrides)	-	3 200 / 640 €	3 200 / 640 €
Chauffage solaire (système solaire combiné)	-	1 700 / 850 €	1 700 / 850 €
Chauffe-eau solaire	-	140 €	140 €
Equipements solaires hybrides (partie thermique d'un équipement PVT eau)	-	150 €	150 €
Poêles à granulés, cuisinières à granulés	-	50 €	50 €
Poêles à bûches, cuisinières à bûches	-		
Foyers fermés, inserts	-		
Réseaux de chaleur ou de froid	-	525 / 350 €	525 / 350 €
Chauffe-eau thermodynamique	-	100 €	100 €
Pompes à chaleur air/air	-	380 €	380 €
Dépose d'une cuve à fioul	-	-	-
Installation d'un thermostat avec régulation performante	-	8 €	8 €
Radiateurs électriques performants en remplacement d'un ancien convecteur	-	10 € / équipement	10 € / équipement
Ventilation mécanique contrôlée (VMC) double flux	-	260 €	260 €
Ventilation mécanique simple flux	-	220 €	220 €
Isolation thermique des fenêtres (et parois vitrées) pas d'aides pour les portes d'entrée	-	38 € / équipement	38 € / équipement
Isolation des murs par l'extérieur	-	10 €/m <sup>2</sup>	10 €/m <sup>2</sup>
Isolation des murs par l'intérieur	-		
Isolation des toitures terrasses	-	7,5 €/m <sup>2</sup>	7,5 €/m <sup>2</sup>
Isolation des rampants de toiture et plafonds de combles	-	11 €/m <sup>2</sup>	11 €/m <sup>2</sup>
Isolation des combles perdus	-	11 €/m <sup>2</sup>	11 €/m <sup>2</sup>
Isolation d'un plancher bas	-	7 €/m <sup>2</sup>	7 €/m <sup>2</sup>

\* Les montants des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) sont indicatifs et leur valeur est susceptible de varier

**Orange** = Montant pour une résidence principale de 100m<sup>2</sup> avec remplacement de chaudière gaz ou fioul

**Vert** = Montant pour une résidence principale de 100m<sup>2</sup> avec remplacement de chaudière gaz ou fioul pour un ETAS de 130 (PAC air/eau) ou 180 (PAC géothermique)

Dépôt du dossier sur la plateforme [www.maprimerenov.gouv.fr](http://www.maprimerenov.gouv.fr)

Pour la demande de CEE, les devis ne doivent pas être signés avant la création du dossier.

Pour la demande MaPrimeRénov', les travaux ne doivent pas être commencés avant le dépôt de la demande de subvention.

Les travaux doivent être exécutés par des professionnels RGE